

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

---

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 07 MARS 2019 A 19H00 A L'ESPACE BEL AIR A CHATILLON SUR CHALARONNE

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 60

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES

Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

**I- APPEL DES PRESENTS**

Monsieur le Président ouvre la séance et l'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

**II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Lucette LEVERT est élue secrétaire de séance par 55 voix pour.

MM RIGOLLET, CHRISTOLHOMME et MONTRADE n'ont pas voté.

### **III- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2019**

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte-rendu de la précédente séance.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 44 voix pour, 7 voix contre (Mme MOREL PIRON, MM FORAY, BOULON, GAUTHIER, PAPILLON, Gabriel HUMBERT et JAYR) et 5 abstentions (Mmes BERNILLON, LOZANO, MM MICHON, BENMEDJAHED par procuration et JOLIVET par procuration) :

- **D'approuver** le compte rendu.

MM. DUPRE et MUNERET n'ont pas pris part au vote.

Mme LEVERT n'a pas voté.

### **IV- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2019 - DOB**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire de la précédente réunion.

M. DUPRE revient sur le dernier paragraphe sur les vœux. Il a été choqué par ce qu'il a lu.

M. GIRER précise que le compte rendu est conforme à ce qu'il a énoncé.

M. DUPRE remarque que les observations échangées ensuite n'apparaissent pas.

Gabriel HUMBERT ne voulait pas voter contre, il y a eu une erreur de manipulation du boîtier de vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 45 voix pour, 5 voix contre (Mme BERNILLON, MM FORAY, GAUTHIER, Gabriel HUMBERT et MUNERET) et 4 abstentions (Mme OTHEGUY, MM PAPILLON, MICHON et BENMEDJAHED par procuration) :

- **D'approuver** le compte rendu.

MM. DUPRE et BOULON n'ont pas pris part au vote.

Mme LOZANO et MM MONTRADE et JOLIVET par procuration n'ont pas voté.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Arrivée de M. BERNIGAUD.

### **V- MODIFICATION DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS DE LA CCD**

M. GIRER rappelle que par délibération en date du 26 janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs de mise à disposition du véhicule Fiat n° CS-232-VZ et le règlement de mise à disposition de ce véhicule.

Dans ce dernier, l'usage du véhicule est limité à des déplacements sur le territoire français.

Il est proposé de modifier ce règlement de mise à disposition et d'étendre les déplacements sur le sol étranger.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la modification proposée ci-dessus du règlement de mise à disposition du véhicule Fiat n° CS-232-VZ.

M. FLAMAND remarque que sur le site internet de la CCD, il n'a pas trouvé les tarifs de location.

M. GIRER répond que ces informations apparaîtront sur notre site.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 59 voix pour :

- **D'approuver** la modification proposée ci-dessus du règlement de mise à disposition du véhicule Fiat n° CS-232-VZ.,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. BERNIGAUD n'a pas voté.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **VI- MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION – DISPOSITIF D'AIDES AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES, AVEC POINT DE VENTE**

Mme GUEYNARD rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Dans le règlement d'attribution, les établissements de restauration étaient expressément exclus du dispositif. Cependant, la Région Auvergne-Rhône-Alpes confirme, même si ce n'est pas écrit explicitement dans son propre règlement d'attribution, que les établissements de restauration en centre-bourg sont éligibles. Aussi, vues cette information et différentes demandes sur le territoire, la commission développement économique, lors de sa séance du 6 décembre 2018, s'est prononcée favorablement à l'intégration dans le règlement communautaire, de ces établissements parmi les entreprises éligibles.

Il est proposé de modifier le règlement d'attribution de la Communauté de Communes de la Dombes et d'intégrer les établissements de restauration parmi les entreprises éligibles au dispositif d'aide.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la modification proposée ci-dessus du règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

En réponse à M. PAUCHARD, cette décision sera effective une fois la délibération rendue exécutoire, soit dans quelques jours.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 58 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER) :

- **D'approuver** la modification proposée ci-dessus du règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, de la Communauté de Communes de la Dombes,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. JOLIVET par procuration n'a pas voté.

## FINANCES

### **VII- ADHESION A CAP RURAL**

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

### **VIII- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018**

M. GIRER précise que Mme NOUGUIER devait être présente mais elle a annoncé cette après-midi qu'elle ne pouvait plus venir.

Mme DUBOIS présente les comptes de gestion 2018 qui ont été visés par Madame la Trésorière à compter du 15 février 2019 jusqu'à 16h30 aujourd'hui.

### **Compte de gestion « Budget Principal » 2018**

Le compte de gestion « Budget Principal » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 57 voix pour et 3 abstentions (Mmes CURNILLON, MOREL PIRON et M. LANIER par procuration) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

### **Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 59 voix pour :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

Mme FLEURY n'a pas voté.

### **Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2018**

Le Compte de Gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 59 voix pour :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

M. BENMEDJAHED par procuration n'a pas voté.

### **Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 59 voix pour :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

M. LIVENAIIS n'a pas voté.

### **Compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de Gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Compte de Gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2018**

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » - exercice 2018 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2018 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Communauté de Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**IX- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

M. GIRER rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui doit se retirer au moment du vote.

Il fait part de la candidature de M. CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, pour présider l'assemblée.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour et 1 abstention (M. CHRISTOLHOMME) :

- **De désigner** M. CHRISTOLHOMME, Président de séance, en remplacement de Monsieur le Président, pour l'adoption des comptes administratifs et des affectations des résultats de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes.

M. GIRER n'a pas pris part au vote.

Mme LOZANO et MM BENMEDJAHED par procuration, MICHON et JOLIVET par procuration n'ont pas voté.

Monsieur le Président quitte la salle de conseil et les Conseillers Communautaires, sous la présidence de M. CHRISTOLHOMME, proposent de passer aux votes :

**Compte administratif « Budget Principal » 2018**  
**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

***Restes à réaliser***

***Dépenses : 1 770 900.90 €***

Article opération	libellé	Montants
2031	Etude assainissement collectif	117 885.00 €
2031	Prestation étude de transfert de compétence	5 280.00 €
2041412	Fonds de concours	778 404.93 €
2051	Logiciel, formation et hébergement boutique billetterie	5 170.80 €
2128 – op. 10003	Création thou étang prêle	558.00 €
2128	Travaux étang prêle à Valeins	1 590.48 €
2158 – op. 154	Panneaux d'informations et radars	1 309.60 €
2158 – op. 152	Conteneurs aériens	13 290.00 €
2158	Débroussailleuse	719.00 €
2158 – op. 195	Alimentation et béton pour radars	2 710.25 €
2158 – op. 180	Electroménager micro crèche de Marlieux	6 883.80 €
2158 – op. 196	Panneaux d'informations	243 360.00 €
2182	Véhicule boxer chassis simple	28 540.28 €
2183	Transpondeurs G2 bleu	420.00 €
2184	Mobiliers Ram de Mionnay	13 187.07 €
2184	Mobiliers micro-crèche et ram de Marlieux	36 487.62 €
2188	Appareil photo service communication	399.90 €
2188	Aménagement salle d'activités	563.26 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	25 574.13 € €



2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	237 241.78 €
2313 – op. 176	Centre aquatique	55 349.69 €
2315 – op.62	Aménagement des espaces publics Chalamont	193 200.00 €
458101	Reversement locations vélos	2 775.31 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>1 770 900.90 €</b>

**Restes à réaliser**

**Recettes : 1 369 829.82 €**

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 2017 et 2018	884 513.98 €
1311	Subventions DETR Micro-crèche de Mionnay	37 576.00 €
1311	Solde subvention pavillon tourisme	102 606.00 €
1311	Subvention DETR micro-crèche de Marlieux	80 000.00 €
1311	Subvention DETR Centre aquatique de Villars	80 000.00 €
1312	Subv. Région	21 000.00 €
1313	Subventions du département	114 508.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme Cne de Châtillon sur Chalaronne	6 000.00 €
1316	Subvention MSA construction micro crèche Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours (Villette sur Ain)	34 000.00 €
458201	Reversement participation parc des oiseaux	2 775.31 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>1 369 829.82 €</b>

M. MICHON demande à quoi correspondent les 117 885 € pour l'étude AC.

Mme DUBOIS répond que c'est la suite de l'étude pour le transfert de compétence de l'assainissement. Ce sont des restes à réaliser engagés en 2018.

M. CHAFFARD explique que la phase 2 va être réorientée sur l'assainissement collectif avec un projet de service commun pour les communes qui le souhaitent puisqu'elles conservent la compétence.

M. DUPRE confirme que cette étude était trop précipitée.

En réponse à M. JAYR, en cas de mutualisation ce sont les communes utilisatrices qui payeraient ce service.

M. MUNERET constate l'augmentation de 8% sur les charges de personnel, soit 171 000 € entre 2017 et 2018.

M. BOURDEAU répond qu'il n'y a pas eu de création de poste en 2018 pour autant.

Mme GERARD explique que ce sont les postes de Natura 2000, Leader qui seront remboursés en 2019. Il y a aussi le poste de Chargé de communication et des remplacements de maladie.

M. MUNERET souligne que le budget 2018 est excédentaire de 343 000 € alors que celui de la ZA est déficitaire de 595 000 €. Pourquoi le choix a été fait de ne pas couvrir ce budget avant de l'intégrer en 2019 dans le budget général ?

Mme DUBOIS confirme que le budget PAED devrait être clos en 2019 et intégré au budget général, sur les conseils de la trésorerie.

M. BERNIGAUD revient sur les postes de Natura 2000 et Leader. Les recettes seront en retard pour 2018.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 36 voix pour, 19 voix contre (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BARDON et FORAY) et 1 abstention (M. RIGOLLET) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 186 570.93 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 214 500.15 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 781 756.22 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. BRANCHY, MARECHAL et SAINT PIERRE par procuration n'ont pas voté.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 8 195.49 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 58 583.96 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

#### ***Restes à réaliser***

**Dépenses : 47 828.12 €**

Article opération	libellé	Montants
2313	Construction hôtel d'entreprises	47 828.12 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>47 828.12 €</b>

#### ***Restes à réaliser***

**Recettes : 241 740.00 €**

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR	166 740.00 €
1313	Subvention département	75 000 .00 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>241 740.00 €</b>

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 163 996.29 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 68 970.15 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 39 voix pour et 19 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BERNIGAUD et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 17 826.67 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 17 826.67 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 27 959.13 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe Commerces » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide 39 voix pour et 19 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BERNIGAUD et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 76 239.51 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 74 775.79 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe Créathèque » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 321 840.10 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 54 553.94 € (ligne 11 de la situation de clôture).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

**Compte Administratif « Budget Annexe Déchets » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

**Restes à réaliser**

**Dépenses : 24 871.31 €**

Article opération	libellé	Montants
2181	Signalétiques déchèteries	1 834.30 €
2181	Matériel déchèterie de Châtillon	4 012.80 €
2181	Fourniture et pose abri déchèterie St André de Corcy	2 388.00 €
2313	Travaux déchèteries Chalamont et Châtillon	16 636.21 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>24 871.31 €</b>

**Restes à réaliser**

**Recettes : 22 141.20 €**

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 2017 et 2018	22 141.20 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>22 141.20 €</b>

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 79 438.41 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 82 168.52 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 821 704.83 € (ligne 11 de la situation de clôture).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

**Compte Administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide 40 voix pour, 4 voix contre (Mme LOZANO et MM MICHON, JOLIVET par procuration et BENMEDJAHED par procuration et 13 abstentions (Mmes MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM Gabriel HUMBERT, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 585 374.45 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 309 858.40 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. AMBRE n'a pas voté.

M. RIGOLLET n'a pas pris part au vote.

**Compte Administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2018**

**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

M. MUNERET regrette que ce budget ne soit pas couvert avant le transfert au budget général.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 38 voix pour, 19 voix contre (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BARDON et FORAY) et 1 abstention (M. BERNIGAUD) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 595 745.93 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

**Compte Administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2018**

**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide 39 voix pour et 19 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BERNIGAUD et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 31 892.38 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 31 892.38 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 25 990.87 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas voté.

**Compte Administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2018**

**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 37 voix pour et 19 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BERNIGAUD et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 83 109.17 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 13 619.39 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Mme BIAJOUX par procuration et M. MATHIAS n'ont pas voté.  
M. RIGOLLET n'a pas pris part au vote.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe ZA Chaneins » 2018**

**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 86 666.38 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 5 344.90 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas pris part au vote.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2018**

**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 64 638.25 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

M. RIGOLLET n'a pas pris part au vote.

#### **Compte Administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2018**

**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions : (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 148.68 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 380.00 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

M. RIGOLLET n'a pas pris part au vote.

## X- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

- **Budget principal**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **3 996 256.37 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 35 voix pour, 14 voix contre (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration et MUNERET) et 6 abstentions (MM BARDON, BERNIGAUD, JAYR, BOULON, GAUTHIER et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> excédent	343 837.87 €
<b>B. Résultat antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif excédent	3 652 418.50 €
<b>C. Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>3 996 256.37 €</b>
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 186 570.93 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0,00 € 1 770 900.90 € 1 369 829.82 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>214 500.15 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>3 781 756.22 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mme GUEYNARD, MM RIGOLLET, FLAMAND et LIMANDAS par procuration n'ont pas voté.

- **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **58 583.96 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 37 voix pour, 3 voix contre (MM GAUTHIER, BOULON et MICHON) et 15 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, FORAY, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration et MUNERET) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. <u>Résultat de l'exercice</u></b> excédent	27 039.79 €
<b>B. <u>Résultat antérieurs reportés</u></b> Ligne 002 du compte administratif excédent	31 544.17 €
<b>C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u></b>	<b>58 583.96 €</b>
<b>D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u></b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 8 195.49 €
<b>E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>58 583.96 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

Mme LEVERT, MM RIGOLLET, GRANGE et OLLAGNIER n'ont pas voté.

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **68 970.15 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. <u>Résultat de l'exercice</u></b> déficit	17 084.22 €
<b>B. <u>Résultat antérieurs reportés</u></b> Ligne 002 du compte administratif excédent	86 054.37 €
<b>C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u></b>	<b>68 970.15 €</b>
<b>D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u></b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	163 996.29 € 0.00 €
<b>E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 47 828.12 € 241 740.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>68 970.15 €</b>



DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €
-----------------------	--------

M RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **45 785.80 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 38 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. <u>Résultat de l'exercice</u></b> excédent	4 780.79 €
<b>B. <u>Résultat antérieurs reportés</u></b> Ligne 002 du compte administratif excédent	41 005.01 €
<b>C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u></b>	<b>45 785.80 €</b>
<b>D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u></b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	17 826.67 € 0.00 €
<b>E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>1) <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement</u></b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>17 826.67 €</b>
<b>2) <u>Report en fonctionnement R 002</u></b>	<b>27 959.13 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mme LEVERT, MM RIGOLLET et BERNIGAUD n'ont pas voté.

- **Budget Annexe « Commerces »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **74 775.79 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 35 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. <u>Résultat de l'exercice</u></b> excédent	70 813.28 €
<b>B. <u>Résultat antérieurs reportés</u></b> Ligne 002 du compte administratif excédent	3 961.89 €
<b>C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u></b>	<b>74 775.79 €</b>
<b>D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u></b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 76 239.51 €
<b>E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>74 775.79 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

MM RIGOLLET, NOUET, OLLAGNIER, RIMAUD, CHAFFARD et BERNIGAUD n'ont pas voté.

- **Budget Annexe « Créathèque »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **54 553.94 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 39 voix pour, 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. <u>Résultat de l'exercice</u></b> excédent	26 919.01 €
<b>B. <u>Résultat antérieurs reportés</u></b> Ligne 002 du compte administratif excédent	27 634.93 €
<b>C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u></b>	<b>54 553.94 €</b>
<b>D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u></b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 321 840.10 €
<b>E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €

1) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>0.00 €</b>
2) <b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>54 553.94 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

MM RIGOLLET et DUBOST n'ont pas voté.

- **Budget Annexe « Déchets »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **903 873.35 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	416 894.03 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	486 979.32 €
C. <b>Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>903 873.35 €</b>
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	79 438.41 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	24 871.31 €
RAR Recettes	22 141.20 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>82 168.52 €</b>
2) <b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>821 704.83 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

M. RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **1 309 858.40 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 39 voix pour et 19 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par

procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BERNIGAUD et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	103 483.47 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	1 206 374.93 €
<b>C. Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>1 309 858.40 €</b>
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	585 374.45 € 0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 309 858.40 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

M. RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « PAE de la Dombes »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **595 745.93 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 38 voix pour et 18 voix contre (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) et 2 abstentions (MM BARDON et BERNIGAUD) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> déficit	- 1 231 874.98 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	636 129.05 €
<b>C. Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>- 595 745.93 €</b>
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €

F. Besoin de financement	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0.00 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	595 745.93 €

M. RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné les comptes administratifs 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **57 883.25 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. <u>Résultat de l'exercice</u></b> déficit	- 74 079.72 €
<b>B. <u>Résultat antérieurs reportés</u></b> Ligne 002 du compte administratif excédent	131 962.97 €
<b>C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u></b>	<b>57 883.25 €</b>
<b>D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u></b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	31 892.38 € 0.00 €
<b>E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> Besoin de financement Restes à réaliser Dépenses Restes à réaliser recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>31 892.38 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>25 990.87 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

M. RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **13 619.39 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 39 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par

procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> déficit	- 11 620.12 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif déficit	- 1 999.27 €
C. <b>Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>- 13 619.39 €</b>
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	83 109.17 € 0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0.00 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	13 619.39 €

MM CHEVREL et RIGOLLET n'ont pas voté.

- **Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : - **380.00 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	0.00 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif déficit	-380.00 €
C. <b>Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>-380.00 €</b>
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	4 148.68 € 0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €

F. Besoin de financement	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0.00 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	380.00 €

M. RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « ZA Actiparc de Chaneins »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **5 344.90 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	5 344.90 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif déficit	0.00 €
C. <b>Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>5 344.90 €</b>
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	86 666.38 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>5 344.90 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

M. RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « ZA Les Glacières de Neuville les Dames »**

**Le Conseil Communautaire**, toujours réuni sous la Présidence de M. CHRISTOLHOMME

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **0.00 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 40 voix pour et 18 abstentions (Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. <u>Résultat de l'exercice</u></b>	0.00 €
<b>B. <u>Résultat antérieurs reportés</u></b>	
Ligne 002 du compte administratif déficit	0.00 €
<b>C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u></b>	<b>0.00 €</b>
<b>D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u></b>	
D 001 (besoin de financement)	64 638.25 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
<b>E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b>	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
<b>F. Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0.00 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

M. RIGOLLET n'a pas voté.

M. GIRER revient dans la salle.

#### **XI- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2019**

Mme DUBOIS propose les taux d'imposition suivants pour 2019 :

- le taux 2019 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- le taux 2019 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- le taux 2019 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- le taux 2019 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- le taux 2019 de 12.35 % pour la « Taxe d'Enlèvement des **Ordures Ménagères** » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont.,
- le taux 2019 de 14.50 % pour la « Taxe d'Enlèvement des **Ordures Ménagères** » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider les taux d'imposition suivants pour 2019, comme énoncés ci-dessus.

M. BERNIGAUD revient sur les taux de fiscalité qui n'augmentent pas alors que les taxes s'accroissent sur l'ex Centre Dombes.

M. GIRER est d'accord pour expliquer ce mécanisme et souhaite une communication auprès de tous les habitants du territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 56 voix pour et 4 abstentions (Mme LOZANO, MM MICHON, BENMEDJAHED par procuration et JOLIVET par procuration) :

- **De valider** les taux d'imposition pour l'année 2019, à savoir :

- le taux 2019 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- le taux 2019 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- le taux 2019 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- le taux 2019 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- le taux 2019 de 12.35 % pour la « **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont,



- le taux 2019 de 14.50 % pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

## **XII- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Arrivée de M. LIMANDAS

Mme Gueynard n'a plus le pouvoir de M. Limandas à partir de ce point.

- **Budget Principal**

Section de fonctionnement : **19 817 785.82 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **7 251 372.83 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 1 770 900.90 €

Recettes : 1 369 829.82 €

M. MUNERET remarque que depuis le DOB, le budget a augmenté de 2,3 millions en dépenses. Il demande des informations sur l'achat de terrains et de travaux sur le PAED, un fonds de concours pour Chatillon et la DSP piscine.

M. GIRER revient sur les 360 000 € d'acquisition de terrains pour le PAED en dépenses. La somme équivalente est inscrite en recettes, c'est une écriture comptable. Ce sont des parcelles d'APRR restituées à la commune de Mionnay.

Pour les 240 000 € correspondant adduction en eau, il est prévu dans le contrat de DSP que l'eau arrive au début de la zone. Certains aspects du contrat de concession sont en cours de renégociation avec l'aménageur Longbow. Il pourrait prendre 360 000 € de travaux (eau + fibre) à sa charge. Il pourrait également équiper les parcelles en gaz. Toutes ces informations devraient être notées dans un avenant.

M. CORMORECHE explique que la canalisation d'eau venant de Mionnay va être renforcée pour pouvoir approvisionner la zone. Les frais se répartissent entre la CCD et le syndicat des eaux.

M. MUNERET aurait aimé que ces frais soient pris en totalité par l'aménageur.

Mme DUBOIS revient sur les 130 000 € de fonds de concours pour un terrain synthétique sur Chatillon sur Chalaronne. C'est un projet de l'ex Chalaronne Centre de 2010.

M. MATHIAS détaille le projet du terrain synthétique, proche des collèges et lycées.

M. GAUTHIER demande les critères d'attribution de ce fonds de concours.

M. GIRER précise que le montant sollicité est inscrit au budget par contre le fonds de concours n'est pas attribué. Il sera présenté à une prochaine séance une fois les critères établis.

M. GIRER explique que le cabinet d'études d'Espelia en 2016 avait estimé à 243 000 € le coût de fonctionnement annuel. Il présente un tableau détaillant toutes les dépenses :

	Compensation forfaitaire "hors investissements"	redevance de mise à disposition	part liée aux investissements dans le contrat de DSP	"compensation forfaitaire" coût de la DSP net de taxes	coût TTC accueil des scolaires à Villars assujetti TVA	coût TTC accueil des scolaires à Châtillon	coût total piscines
année 1	232 493 €	1 000 €	42 851 €	276 344 €	46 656 €	20 000 €	343 000 €
année 2	249 099 €	1 000 €	34 391 €	284 490 €	46 656 €	20 000 €	351 146 €
année 3	248 381 €	1 000 €	26 425 €	275 806 €	46 656 €	20 000 €	342 462 €
année 4	250 511 €	1 000 €	13 460 €	264 971 €	46 656 €	20 000 €	331 627 €
année 5	257 106 €	1 000 €	12 471 €	270 577 €	46 656 €	20 000 €	337 233 €
année 6	263 890 €	1 000 €	5 988 €	270 878 €	46 656 €	20 000 €	337 534 €
moyenne	<b>250 247 €</b>	1 000 €	22 598 €	<b>273 844 €</b>	46 656 €	20 000 €	<b>340 500 €</b>

Le cout annuel est de 340 000 €.

M. MICHON demande une compensation pour les enfants de Villette sur Ain et Chatillon la Palud qui utilisent la piscine d'Ambérieu.

M. GIRER répond qu'ils peuvent venir à Villars les Dombes.

M. PAPILLON revient sur les dangers des terrains synthétiques, il souhaite avoir des précisions lors de la présentation du dossier.

Mme BERNILLON demande des renseignements sur l'acquisition de 50 ha forêts pour la somme de 250 000 €.

M. CHENOT répond que ce sont d'anciens terrains d'hospices civils sur St Nizier le Désert. C'est une proposition de l'ONF en prévision du PCAET.

M. GIRER précise que le PCAET est en phase de démarrage. Les études apporteront un certain nombre d'orientations à décider, d'où cette ligne budgétaire.

M. PAPILLON interroge sur les 192 000 € d'honoraires en fonctionnement et sur les 507 000 € de frais d'études en investissement. Il souhaite avoir un récapitulatif des études en cours.

Mme DUBOIS explique que les honoraires correspondent à des frais de contentieux sur la micro crèche de Marlieux et l'OT de Chatillon, soient 100 000 € et le reste pour des frais de portage de l'EPF et d'avocats pour le PAED. Ce sont des provisions.

M. GIRER indique que les frais d'études sont dénommés dans le tableau des investissements.

M. DUPRE demande des précisions pour la plateforme numérique.

M. MATHIAS explique que cette enveloppe de 200 000 € servira au développement informatique et à l'accompagnement des entreprises. Nous serions les 1ers en France à proposer cet outil numérique pour les entreprises.

M. MUNERET revient sur les travaux prévus, comme la zone communale à Chatillon, la crèche de Neuville et les subventions.

M. GIRER explique que pour les subventions une enveloppe de 1 330 000 € sera attribuée.

Pour la zone à Chatillon, le terrain est communal mais cela concerne l'extension de notre zone communautaire.

Mme DUBOIS rajoute que pour la crèche, on reste sur l'enveloppe des 200 000 € du fonds de concours, présenté en CLECT.

M. MUNERET demande si la subvention pour la SPL est incluse dans cette enveloppe. Il souhaiterait un rapport d'activités pour le tourisme vu l'importance de la subvention. Certains commerçants constatent une baisse de touristes.

M. MATHIAS et M. CHEVREL garantissent l'affluence de touristes, avec une hausse de 20% de fréquentation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 41 voix pour, 1 voix contre (M. JAYR) et 1 abstention (M. BARDON) :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 781 756.22 €	011	2 018 275.00 €
013	50 000.00 €	012	2 644 900.00 €
042	12 525.60 €	014	7 240 736.00 €
70	1 110 500.00 €	022	228 220.24 €
73	12 093 481.00 €	042	809 265.93 €
74	2 496 429.00 €	65	4 825 216.42 €
75	271 894.00 €	66	228 572.23 €
77	1 200.00 €	67	90 100.00 €
		023	1 732 500.00 €
<b>Total</b>	<b>19 817 785.82 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 817 785.82 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	186 570.93 €	020	211 823.01 €

040	809 265.93 €	040	12 525.60 €
10 (dont R.A.R.)	1 673 719.13 €	16	662 678.32 €
13 (dont R.A.R.)	1 271 540.53 €	20 (dont R A R)	781 335.80 €
16	1 215 000.00 €	204 (dont R.A.R)	1 063 404.93 €
458201 (R A R)	2 775.31 €	21 (dont R.A.R)	1 322 519.26 €
021	1 732 500.00 €	23 (dont R.A.R)	3 194 310.60 €
024	360 001.00 €	458101 (RAR)	2 775.31 €
<b>Total</b>	<b>7 251 372.83 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 251 372.83 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER et FORAY n'ont pas pris part au vote.

- **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

Section de fonctionnement : **307 165.96 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **10 625.56 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 42 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	58 583.96 €	011	41 177.05 €
74	105 172.00 €	012	263 800.00 €
75	143 010.00 €	042	2 168.91 €
77	400.00 €	67	20.00 €
<b>Total</b>	<b>307 165.96 €</b>	<b>Total</b>	<b>307 165.96 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	8 195.49 €	21 (dont RAR)	10 000.00 €
040	2 168.91 €	020	625.56 €
024	1.00 €		
10222	260.16 €		
<b>Total</b>	<b>10 625.56 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 625.56 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER et FORAY n'ont pas pris part au vote.

M. RIGOLLET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

Section de fonctionnement : **68 970.15 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **404 718.01 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 47 828.12 €

Recettes : 241 740.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 42 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	68 970.15 €	011	65 170.15 €
		022	3 800.00 €
<b>Total</b>	<b>68 970.15 €</b>	<b>Total</b>	<b>68 970.15 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
024	1.00 €	001 (déficit)	163 996.29 €
041	34 812.01 €	21	10 000.00 €
13 (dont R A R)	369 905.00 €	23 (dont RAR)	188 909.71 €
		020	7 000.00 €
		041	34 812.01 €
<b>Total</b>	<b>404 718.01 €</b>	<b>Total</b>	<b>404 718.01 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Section de fonctionnement : **122 746.38 €** en dépenses et en recettes.  
 Section d'investissement : **101 594.42 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 41 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	27 959.13 €	011	29 000.00 €
75	94 787.25 €	023	29 009.35 €
		042	54 758.40 €
		66	9 978.63 €
<b>Total</b>	<b>122 746.38 €</b>	<b>Total</b>	<b>122 746.38 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	29 009.35 €	001	17 826.67 €
10	17 826.67 €	16	23 767.75 €
040	54 758.40 €	23	60 000.00 €
<b>Total</b>	<b>101 594.42 €</b>	<b>Total</b>	<b>101 594.42 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR, BERNIGAUD et FORAY n'ont pas pris part au vote.

- **Budget Annexe « Commerces »**

Section de fonctionnement : **78 680.79 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **114 774.68 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 41 voix pour et 1 voix contre (M. BERNIGAUD) :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	74 775.79 €	011	23 079.14 €
75	3 905.00 €	042	38 534.17 €
		65	15 500.00 €
		66	410.48 €
		022	1 157.00 €
<b>Total</b>	<b>78 680.79 €</b>	<b>Total</b>	<b>78 680.79 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001	76 239.51 €	16	11 037.63 €
024	1.00 €	23	103 737.05 €
040	38 534.17 €		
<b>Total</b>	<b>114 774.68 €</b>	<b>Total</b>	<b>114 774.68 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

- **Budget Annexe « Créathèque »**

Section de fonctionnement : **138 553.94 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **364 295.15 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 41 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	54 553.94 €	011	83 101.75 €
70	20 000.00 €	65	1 000.00 €
75	64 000.00 €	66	11 702.31 €
		67	500.00 €
		042	42 249.88 €
<b>Total</b>	<b>138 553.94 €</b>	<b>Total</b>	<b>138 553.94 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires

001 (excédent)	321 840.10 €	16	174 197.07 €
024	1.00 €	23	190 098.08 €
040	42 249.88 €		
16	204.17 €		
<b>Total</b>	<b>364 295.15 €</b>	<b>Total</b>	<b>364 295.15 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

M. COMTET n'a pas voté.

- **Budget Annexe « Déchets »**

Section de fonctionnement : **6 034 935.83 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **610 121.75 €** en dépenses et en recettes.

*Dont restes à réaliser*

*Dépenses : 24 871.31 €*

*Recettes : 22 141.20 €*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 41 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	821 704.83 €	011	4 160 045.00 €
70	2 090 000.00 €	012	633 000.00 €
74	3 123 231.00 €	022	124 648.88 €
		023	472 486.25 €
		042	33 325.78 €
		65	575 000.00 €
		66	16 379.92 €
		67	20 050.00 €
<b>Total</b>	<b>6 034 935.83 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 034 935.83 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	472 486.25 €	001 (déficit)	79 438.41 €
040	33 325.78 €	020	25 000.00 €
10 (dont RAR)	104 309.72 €	16	45 752.03 €
		20	72 000.00 €
		21 (dont RAR)	371 295.10 €
		23 (dont RAR)	16 636.21 €
<b>Total</b>	<b>610 121.75 €</b>	<b>Total</b>	<b>610 121.75 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

M. JOSSERAND n'a pas voté.

- **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

Section de fonctionnement : **770 013.80 €** en dépenses et **2 116 875.28 €** en recettes.

Section d'investissement : **1 064 378.69 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 42 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	1 309 858.40 €	011	134 000.00 €
042	468 311.56 €	042	607 043.16 €
043	28 585.32 €	043	28 585.32 €
70	310 120.00 €	66	385.32 €
<b>Total</b>	<b>2 116 875.28 €</b>	<b>Total</b>	<b>770 013.80 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	607 043.16 €	001 (déficit)	585 374.45 €
024	1.00 €	040	468 311.56 €
16	457 334.53 €	16	10 692.68 €
<b>Total</b>	<b>1 064 378.69 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 064 378.69 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

M. MICHON n'a pas voté.

- **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif »**

Section d'exploitation : **190 112.87 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **176 492.38 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 41 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section d'exploitation recettes		Section d'exploitation dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	25 990.87 €	023	2 852.72 €
70	115 000.00 €	022	13 412.87 €
75	49 122.00 €	011	93 200.00 €
		012	70 500.00 €
		042	2 147.28 €
		65	4 000.00 €
		67	4 000.00 €
<b>Total</b>	<b>190 112.87 €</b>	<b>Total</b>	<b>190 112.87 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	2 852.72 €	001 (déficit)	31 892.38 €

040	2 147.28 €	21	5 000.00 €
10	31 892.38 €	458105	54 000.00 €
458205	54 000.00 €	458106	35 000.00 €
458206	35 000.00 €	458107	19 800.00 €
458207	19 800.00 €	458108	30 800.00 €
458208	30 800.00 €		
<b>Total</b>	<b>176 492.38 €</b>	<b>Total</b>	<b>176 492.38 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

M. BARDON n'a pas voté.

- **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Section de fonctionnement : **199 536.56 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **265 426.34 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 42 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	182 317.17 €	002 (déficit)	13 619.39 €
043	3 600.00 €	011	18 600.00 €
75	13 619.39 €	042	163 717.17 €
		043	3 600.00 €
<b>Total</b>	<b>199 536.56 €</b>	<b>Total</b>	<b>199 536.56 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	163 717.17 €	001(déficit)	83 109.17 €
024	1.00 €	040	182 317.17 €
16	101 708.17 €		
<b>Total</b>	<b>265 426.34 €</b>	<b>Total</b>	<b>265 426.34 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

M. AMBRE n'a pas voté.

- **Budget Annexe « ZA Chaneins »**

Section de fonctionnement : **184 851.38 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **86 695.08 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 42 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,



Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	5 344.90 €	011	75 585.00 €
042	28.70 €	042	86 666.38 €
043	22 600.00 €	043	22 600.00 €
70	140 320.00 €		
75	16 557.78 €		
<b>Total</b>	<b>184 851.38 €</b>	<b>Total</b>	<b>184 851.38 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
024	1.00 €	001	86 666.38 €
16	27.70 €	040	28.70 €
040	86 666.38 €		
<b>Total</b>	<b>86 695.08 €</b>	<b>Total</b>	<b>86 695.08 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

• **Budget Annexe « ZA Neuville les Dames »**

Section de fonctionnement : **124 038.25 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **183 976.50 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 42 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	119 338.25 €	043	4 700.00 €
043	4 700.00 €	042	64 638.25 €
		011	54 700.00 €
<b>Total</b>	<b>124 038.25 €</b>	<b>Total</b>	<b>124 038.25 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
024	1.00 €	001	64 638.25 €
040	64 638.25 €	040	119 338.25 €
16	119 337.25 €		
<b>Total</b>	<b>183 976.50 €</b>	<b>Total</b>	<b>183 976.50 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, LANIER par procuration, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

• **Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans »**

Section de fonctionnement : **34 528.68 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **38 297.36 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 42 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	34 148.68 €	011	30 000.00 €
75	380.00 €	002	380.00 €
		042	4 148.68 €
<b>Total</b>	<b>34 528.68 €</b>	<b>Total</b>	<b>34 528.68 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	4 148.68 €	001(déficit)	4 148.68 €
024	1.00 €	040	34 148.68 €
16	34 147.68 €		
<b>Total</b>	<b>38 297.36 €</b>	<b>Total</b>	<b>38 297.36 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

Mme OTHEGUY et M. LIMANDAS n'ont pas voté.

- **Budget Annexe « Service Commun »**

Section de fonctionnement : **177 634.00 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 41 voix pour :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2019 par nature :  
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
70	12 096.00 €	011	26 398.00 €
73	165 538.00 €	012	150 236.00 €
		65	1 000.00 €
<b>Total</b>	<b>177 634.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>177 634.00 €</b>

Mmes LOZANO, MOREL PIRON, CURNILLON, OTHEGUY, BERNILLON et MM MICHON, JOLIVET par procuration, AMBRE, Gabriel HUMBERT, LANIER par procuration, BARDON, BENMEDJAHED par procuration, PAPILLON, DUPRE, MUNERET, BOULON, GAUTHIER, JAYR et FORAY n'ont pas pris part au vote.

M. GIRER revient sur le compte administratif 2018 qui tient compte d'un titre émis auprès de la commune de Chalamont de 80 000 € concernant un fonds de concours de la commune pour l'ex Canton de Chalamont pour des travaux réalisés par Dynacité. La facture est supérieure de 30 000 €. Des organismes ont versé des prestations à l'ancienne association de l'OT de Chatillon alors que ces sommes revenaient à la SPL, soit plus de 53 000 €.

M. GIRER montre un document d'Actipublic sur la capacité de la CCD d'investir 1 100 000 € chaque année.

La répartition entre investissement et fonctionnement des attributions de compensation pour la compétence voirie votée à l'unanimité en CLECT devrait augmenter la section d'investissement de 850 000 €. M. GIRER salue le travail d'Actipublic et des services de la CCD qui a permis de présenter ces projections. Les finances de la CCD sont saines, sans augmentation de nos taux.

## INFORMATIONS DIVERSES

Délibération du bureau du 14 février 2019 :

- ✓ Attribution du marché à la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 à Mosaïque Environnement pour un montant total maximal de 69 900 € HT.

Délibérations du bureau du 28 février 2019 :

- ✓ Demande de subvention LEADER pour l'étude de faisabilité de la création d'une maison des étangs,
- ✓ Demande de subventions à la région, ADEME et CD 01 pour la redevance incitative.

Décisions du Président :

- ✓ Attribution du marché « Etude de marketing, de viabilité économique et financière pour le projet d'une Maison des étangs de la Dombes » à la société SPQR pour un montant total de 13 300 € HT.
- ✓ Attribution du marché « Mission de conseil et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurance de la Communauté de Communes de la Dombes » à la société SIGMA RISK pour un montant de 2 200 € HT.

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 11 avril 2019 à 20h00 à l'Atelier 208 à St André de Corcy

Fin de la séance : 21h45

Le secrétaire de séance,

Mme LEVERT



Le Président de la Communauté de  
Communes de la Dombes,  
M. GIRER

